Abus sexuels dans l'Église : quel avenir pour les auteurs de violences ?

Analyse

L'Inirr, l'instance de réparation pour les victimes d'abus de prêtres diocésains créée il y a deux ans, dresse jeudi 14 mars le bilan de son action. Ces dernières années ont permis de mettre la lumière sur le drame des victimes de violences sexuelles dans l'Église et sur les mesures à mettre en œuvre pour les prévenir. Tout un chantier reste encore à mener : celui du suivi des auteurs d'abus. Ce sera l'une des questions abordées lors d'un colloque, ce vendredi 15 mars, intitulé « Réparation et pratiques du pardon », aux Facultés Loyola Paris.

Christophe Henning, le 14/03/202

Sous le coup de mesures conservatoires après un signalement, condamné à une peine de prison, ou encore visé par une peine canonique sans avoir été condamné par la justice nationale... Où sont les prêtres auteurs de violences sexuelles, relevés de leurs missions, et toujours sous la responsabilité de l'institution ecclésiale ? Peuvent-ils revenir à des charges pastorales ? Ces questions restent un casse-tête pour l'Église de France alors que de nombreux efforts ont été déployés depuis le rapport Sauvé pour mettre la victime au centre.

« Si l'auteur est dans le déni, nous ne pouvons pas beaucoup l'aider »

En avril 2016, la Conférence des évêques de France (CEF) avait mis en place une commission nationale d'expertise sur la pédocriminalité, présidée par Alain Christnacht. Toujours en activité quoique peu sollicitée, cette instance, qui travaille sur dossier, a un rôle de conseil auprès des évêques sur les mesures à prendre vis-à-vis d'un prêtre agresseur. « Si l'auteur reste dans le déni de ses actes, nous ne pouvons pas beaucoup l'aider, explique Alain Christnacht. En revanche, la reconnaissance des faits permet de graduer les mesures d'éloignement. »

Que ce soient les évêques ou les supérieurs de communautés, le premier réflexe est souvent de trouver une solution en interne. « Mais il n'y a plus de place aux archives », ironise un prêtre. Les couvents et abbayes ont longtemps servi de « refuge » pour les auteurs, au risque de perturber la vie de la communauté. Devant la multiplication des demandes, la Conférence monastique de France (CMF) a élaboré une « charte de l'accueil des prêtres pénitents dans les monastères » en 2013. Enfin, le recours à l'aumônerie d'hôpital et même aux postes administratifs, parce qu'il entraîne des contacts avec le public, reste mal perçu. « Il faut pourtant faire quelque chosede ces auteurs. Je ne suis pas favorable à les exclure définitivement, sauf à ce qu'ils présentent un risque de récidive », précise Alain Christnacht.

Un accompagnement « sans délai » indispensable

À la suite de la publication du rapport Sauvé en octobre 2021, les évêques de France ont confié ce sujet à l'un des groupes de travail mis en place conjointement avec la

Conférence des religieuses et religieux de France (Corref), chargé de faire des propositions pour « l'accompagnement des mis en cause d'auteurs de violences sexuelles ». Pour son responsable, Bertrand Galichon, « l'auteur est marqué au fer rouge, se trouve dans une grande solitude. » En dépit du choc que provoquent les révélations, « l'accompagnement du mis en cause doit commencer sans délai, dès le signalement, et doit s'inscrire dans la durée », préconise le groupe de travail.

La stigmatisation des abuseurs est renforcée par leur état de prêtre. Plusieurs, mis en cause pour des faits de moindre gravité, n'ont pas supporté l'exposition publique et se sont suicidés : « Il est indispensable de créer un cadre protecteur et bienveillant vis-à-vis de l'auteur », souligne Walter Albardier, psychiatre et responsable en Île-de-France du Centre ressources pour intervenants auprès d'auteurs de violences sexuelles (CRIAVS). Le groupe de travail de la CEF-Corref va jusqu'à formaliser cet accompagnement en conseillant la mise en place d'un « cercle de soutien » auprès de l'auteur.

« S'occuper des auteurs ne minimise certainement pas la gravité des actes ni la douleur des victimes mais permet de mieux comprendre les violences sexuelles dans l'Église », explique le père Nicolas Port, frère de Saint-Jean et chercheur en psychologie. Auteur d'une analyse fine des profils à paraître prochainement, il a pu montrer que « le passage à l'acte ne s'explique pas seulement par la frustration sexuelle, mais implique aussi des éléments comme le pouvoir, l'emprise et les fragilités narcissiques ». Pour Walter Albardier, « les auteurs sont le plus souvent des personnes proches, plutôt chaleureuses qui ont parfois du mal à trouver leur juste place dans la relation à l'autre ». Et Nicolas Port de poursuivre : « On imagine que ce sont des monstres, alors qu'il peut s'agir d'un oncle sympathique ou du curé de la paroisse... ce qui nous frappe d'autant plus. »

## Question de temps

« La prise en charge des auteurs ne peut pas être exclusivement psychiatrique ou psychologique, insiste Walter Albardier. La parole judiciaire et le cadre social doivent intervenir. » Il y a la mobilisation des différents acteurs, mais aussi le travail personnel de l'abuseur : « Il faut leur donner le temps du retour sur eux-mêmes », prévient Alain Christnacht. Et ce chemin n'est pas plus facile quand les affaires sont révélées très tardivement, l'auteur ayant, d'une certaine façon, bénéficié d'une impunité pendant des années. « Dès qu'il est mis en cause, le prêtre risque d'être écarté définitivement, sa réputation numérique assurant la publicité de la peine pendant des années », constate Bertrand Galichon.

« La mise à l'écart quasi définitive des coupables est une constante de nos sociétés et pas seulement pour les prêtres mis en cause, constate Walter Albardier. Il est vrai que l'Église a été tellement ébranlée par le rapport de la Ciase que les fidèles catholiques ont beaucoup de mal à voir revenir un prêtre dans une mission pastorale. » Quelle place l'Église peut-elle encore accorder aux auteurs ? Le retour à la vie laïque ou le renvoi de la vie religieuse peuvent intervenir lors des cas les plus graves. Les sanctions partielles – interdiction de confesser, de célébrer en public – entravent un réel ministère.

Plusieurs structures existent ou sont en projet pour accueillir pour quelques semaines, voire plusieurs mois les auteurs d'abus mais aussi des prêtres en souffrance ou pris dans des addictions. De ce travail d'accompagnement délicat, les initiateurs – sollicités par *La Croix* – ne veulent pas parler trop vite, tant la démarche est fragile.

Reste la justice restauratrice qui, en marge des étapes judiciaires et canoniques, participe à la prise en charge à la fois des victimes et des auteurs. « Elle n'est possible qu'avec l'engagement de tous les acteurs, la victime, l'agresseur mais aussi l'entité ecclésiale, diocèse ou communauté, explique le jésuite Guilhem Causse, philosophe et aumônier pénitentiaire qui organise ce vendredi 15 mars un colloque aux Facultés Loyola Paris intitulé « Réparation et pratiques du pardon » (1). « Elle va permettre à l'auteur d'abus, poursuit-il, de prendre conscience de la gravité de ses actes et de dépasser le déni. » Et peut-être aussi, ajoute Walter Albardier, de « réhumaniser l'auteur de l'agression dans l'œil de la victime ».

----

## > 868 victimes accompagnées par l'Inirr

Créée par la Conférence des évêques de France (CEF) en novembre 2021, l'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (Inirr) a été sollicitée par 1 396 personnes victimes d'agressions sexuelles dans l'Église.

À l'occasion de la présentation de son bilan annuel, jeudi 14 mars, sa présidente Marie Derain de Vaucresson a noté une nette diminution des demandes et une capacité accrue de l'instance pour traiter les dossiers.

Près de 100 à 250 demandes par mois ont été formulées en 2022 ; on en décompte dix fois moins en 2024.

Au 1er mars, 868 personnes étaient ou sont accompagnées (contre 315 en 2022).

Fin 2023, le collège de l'Inirr a pris 571 décisions de réparation financière (contre 142 en 2022). Le mandat confié à Marie Derain de Vaucresson prend fin le 8 novembre prochain et devrait prochainement être prolongé par la CEF.

## Abus sexuels dans l'Église : 1 396 victimes ont demandé réparation, indique l'Inirr.

Analyse

L'Inirr, l'instance de réparation voulue par les évêques pour les victimes de prêtres diocésains, dresse jeudi 14 mars le bilan annuel de son action après deux années d'activité. 571 réparations financières ont été accordées. Certaines victimes prennent la parole pour la première fois.

• Christophe Henning, le 14/03/2024

Créée en novembre 2021, l'instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (Inirr) a été sollicitée par 1 396 personnes victimes d'agressions sexuelles dans l'Église. À l'occasion de la présentation de son bilan annuel, jeudi 14 mars, la présidente Marie Derain de Vaucresson a noté une nette diminution des demandes et une capacité accrue de l'instance pour traiter les dossiers.

Demander enfin réparation. Les personnes victimes d'agressions sexuelles dans l'Église alors qu'elles étaient mineures ne cachent pas qu'il leur a fallu du temps pour oser se manifester. À tel point que le recours à l'Inirr a été, pour certaines, la première fois qu'elles osaient parler de faits parfois très anciens. Et encore : si le travail de l'Inirr est important, les chiffres ne sont rien au regard de l'estimation de la commission Sauvé, qui fixait à 330 000 le nombre de personnes qui auraient été victimes de pédocriminalité dans l'Église catholique entre 1950 et 2020.

Les personnes se manifestant sont diverses. « Il y a eu cette année des victimes plus jeunes qui ont pris contact, alors que leur agresseur est encore vivant », explique Marie Derain de Vaucresson. Spécialiste en psychotraumatisme, Lorraine Angeneau souligne combien « le premier témoignage réveille les douleurs. Jusqu'alors, la parole était invalidée, l'Église, les proches avaient couvert : lever le silence est redoutable. »

D'autant plus que les agressions ont eu lieu pendant de longues périodes, 42 % pendant une à cinq années, et 20 % pendant cinq ans et plus. La moitié des victimes qui se sont manifestées étaient âgées de 11 à 15 ans et 39 % de 6 à 10 ans. L'Inirr enregistre aussi une féminisation des saisines – près d'un tiers : « Des femmes parlent, cela en autorise d'autres à parler », selon Marie Derain de Vaucresson.

## Démarches restauratives

Les débuts de l'Inirr en 2022 avaient été difficiles. Près de 100 à 250 demandes tombaient chaque mois alors que l'équipe de référents était à peine constituée. Aujourd'hui, une trentaine d'accompagnants peuvent suivre les victimes. De même, alors qu'en décembre 2022, 315 personnes avaient été accompagnées, au 1<sup>er</sup> mars 2024, le chiffre atteint 868.

Autre statistique : le collège qui valide la réparation notamment financière, avait pris 142 décisions fin 2022 ; quinze mois plus tard, 571 accords ont été enregistrés. Sur ce total,

45 % des personnes ont reçu une réparation financière entre 20 000 et 39 000 euros, et 42 % d'entre elles de 40 000 à 60 000 euros. La réparation ne s'arrêtant pas à l'aspect pécuniaire, les personnes peuvent élaborer d'autres démarches restauratives aussi variées que vivre une démarche mémorielle, rencontrer un représentant de l'Église, bénéficier d'un voyage ou témoigner.

Cette montée en puissance s'articule avec un net ralentissement des demandes. Il reste un tiers de personnes qui devront être prises en charge dans les mois qui viennent. Et si le mandat donné à Marie Derain de Vaucresson et son équipe prend fin le 8 novembre 2024, il devrait être prolongé très prochainement par les évêques lors de leur Assemblée plénière de la semaine prochaine. « Nous n'allons certainement pas abandonner les personnes au milieu de leur parcours », insiste la présidente de l'Inirr. Pour Marie Derain de Vaucresson, le travail de l'Inirr, sans faire office de modèle, participe toutefois au débat largement ouvert de la société à propos des violences sexuelles.

Plusieurs victimes, lors de la présentation de ce bilan annuel ont pu dire combien le temps était précieux pour restaurer les personnes. « Nous sommes tatoués à l'intérieur, sous la peau, d'une trace indélébile », confiait avec émotion Damien Maes, 64 ans. « Il y a un côté irréparable des violences sexuelles. Si la souffrance existe, elle peut être apaisée, même si la réparation ne peut pas tout », confirme Lorraine Angeneau. « Le corps n'oublie pas, ajoute une autre victime. Mais j'existe je suis vivante. »